

MASSIFIER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Le programme ACTEE [Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique] soutient et accompagne les projets de mutualisation des actions d'efficacité énergétique des collectivités. Les lauréats du programme accompagnent leurs communes afin de massifier et d'optimiser les projets de rénovation énergétique, en vue de la préservation et de l'amélioration du patrimoine public bâti.

IL EST TEMPS D'AGIR !

Entré en application en octobre 2019, le décret tertiaire impose une réduction de la consommation énergétique pour les bâtiments des secteurs privé et public à usage tertiaire : administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale...

Objectifs d'économie d'énergie fixés par le décret tertiaire :



Le parc des bâtiments publics et des collectivités territoriales représente 280 millions de m² pour une consommation moyenne de 250 kWh/m² par an (source FNCCR). Le patrimoine bâti représente 82 % de la consommation et 73 % des dépenses d'énergie d'une collectivité.

Entre 2005 et 2012 la part de l'énergie dans le budget des acteurs publics a en moyenne augmenté de 10,5 %. Une étude réalisée en 2019 par TNS Sofres, l'ADEME, l'AITF et la FNCCR estime la facture énergétique du patrimoine public à 57€/habitant par an.

La rénovation énergétique permet non seulement de diminuer les émissions en CO₂, mais également de réduire les charges de la collectivité, tout en améliorant le confort de ses usagers.

57€
DE DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES
DES BÂTIMENTS PUBLICS
PAR AN ET PAR HABITANT

ACTEE EN BREF.

LE PROGRAMME CEE ACTEE, PORTÉ PAR LA FNCCR, VISE À APPORTER UN SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PAR L'ATTRIBUTION DE FONDOS PERMETTANT DE RÉDUIRE LES COÛTS ORGANISATIONNELS LIÉS À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, AINSI QUE PAR LA MISE À DISPOSITION D'OUTILS PERMETTANT DE SIMPLIFIER LEURS ACTIONS.

Avec 24 groupements lauréats, soit 75 entités regroupant près de 10 000 communes et agissant sur 2 000 bâtiments publics, le

programme ACTEE a déjà permis de déclencher de très nombreux projets d'optimisation et de rénovation énergétique.

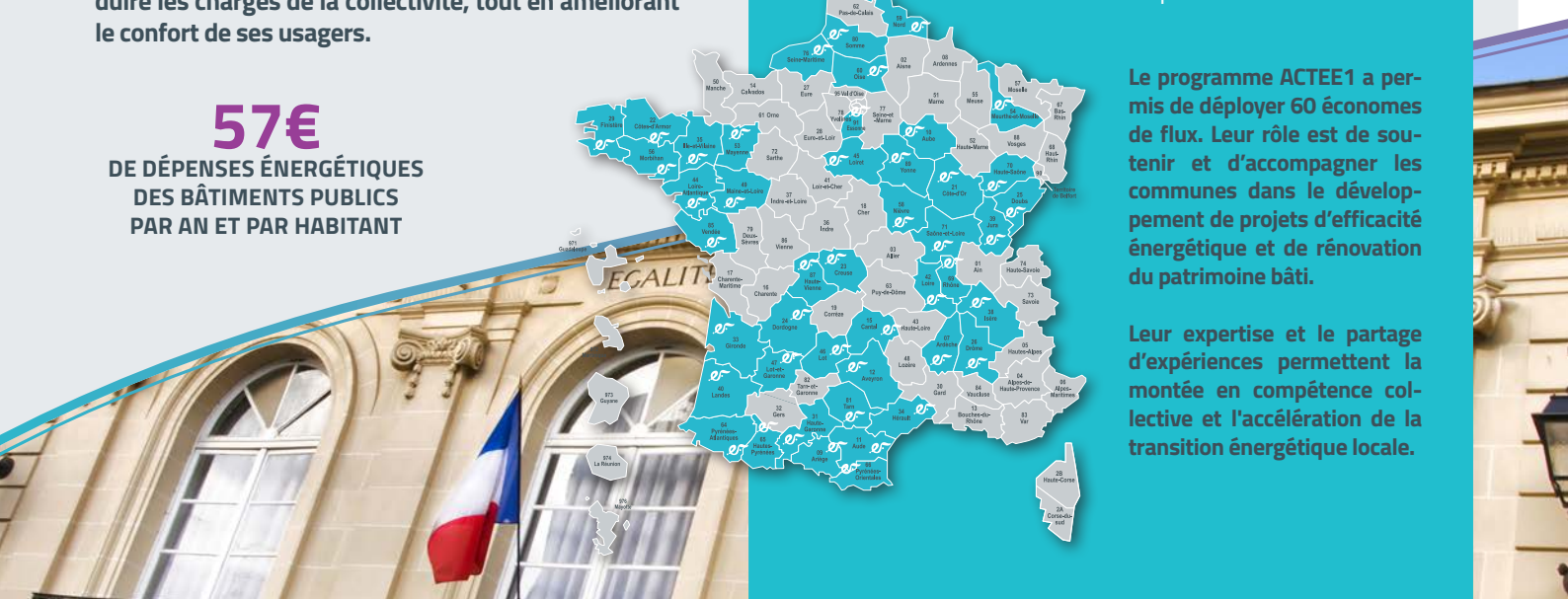
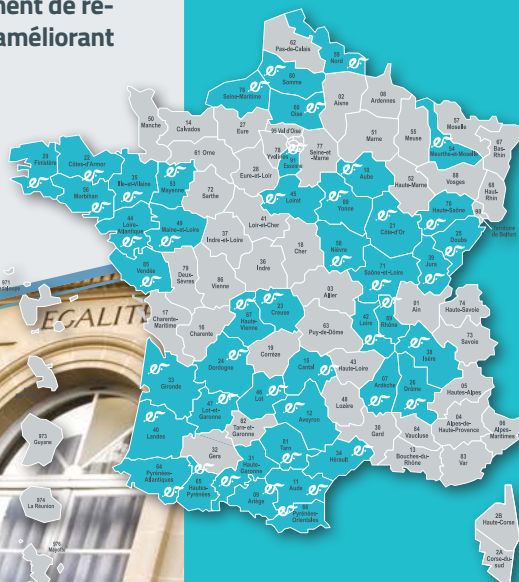
Les économies de flux ACTEE sont de véritables ambassadeurs de la transition énergétique pour les collectivités.

Ces derniers permettent une approche de long terme, dans le suivi et la gestion des politiques énergétique du territoire, en vue de la préservation et de l'amélioration du patrimoine communal.



Le programme ACTEE1 a permis de déployer 60 économies de flux. Leur rôle est de soutenir et d'accompagner les communes dans le développement de projets d'efficacité énergétique et de rénovation du patrimoine bâti.

Leur expertise et le partage d'expériences permettent la montée en compétence collective et l'accélération de la transition énergétique locale.



ACTEE

BÉNÉFICIAIRES

- ✓ Collectivités territoriales
- ✓ EPCI
- ✓ Syndicats d'énergie
- ✓ ALEC



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

- ▶ Rénovation énergétique
- ▶ Systèmes performants
- ▶ Solutions bas carbone
- ▶ Pilotage et régulation

- ▶ Projets mutualisés
- ▶ Vision énergétique commune



- ▶ Optimisation des outils d'aide à la décision ;
- ▶ Massification des projets ;
- ▶ Centre de ressources : fiches conseils, CCTP types, guides, MOOC (...);
- ▶ Partages d'expériences.



LES MISSIONS DE L'ÉCONOME DE FLUX ACTEE



REPÉRAGE ET DÉTECTION

- > Inventaire du patrimoine ;
- > Bilan énergétique ;
- > Suivi de l'évolution des consommations et identification des dérives ;
- > Élaboration de préconisations.



CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

- > Planification, aide à la passation et suivi des marchés (audit, fourniture d'énergie, gestion des contrats et optimisation des abonnements...).
- > Sensibilisation des agents, des élus et des usagers ;
- > Partage des expériences réussies ;



SUIVI DES PROJETS

- > Montage d'opérations avec un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées ;
- > Évaluation des impacts économiques, sociaux et environnementaux ;
- > Agrégation et pérennisation de la valorisation des CEE.



PLAN DE FINANCEMENT

- > Montage d'actions collectives ;
- > Établissement de plan de financement avec des projections en coût global ;
- > Optimisation des aides financières disponibles.



TRAVAUX

- > Aide dans le choix des travaux et la rédaction du programme d'opération ;
- > Soutien à la réalisation des consultations ;
- > Accompagnement lors de la mise en œuvre du programme de travaux.



SUIVI POST-TRAVAUX

- > Suivi et optimisation des performances (consommations et usages) post-travaux ;
- > Mise en valeur des économies engendrées (dépenses évitées, émissions évitées...) et des bonnes pratiques.

VOS CONTACTS LOCAUX



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS



FNCCR

20 bd Latour-Maubourg
75007 Paris

www.fnccr.asso.fr

EN SAVOIR PLUS SUR ACTEE

Hadrien SEROUGNE
Hortense FOURNEL
actee@fnccr.asso.fr
01 40 62 16 25